

Procès Verbal du comité de pilotage DOCOB Natura 2000 FR9402009 « Mare temporaire de Musella », 05/07/2013.

Personnes présentes :

- Mr. Givre Jean Michel, Secrétaire général de la sous-préfecture de Sartène
- Mr. Bidali Emile, commune de Bunifaziu
- Mr. Leccia Sébastien, OEC
- Mr. Sorba Laurent, OEC
- Mr. Delage Alain, CBNC/OEC
- MME. Culioli Julia, DREAL Corse
- Mr. Moneglia Pasquale, Endemys
- MME. Lorenzo Sophie, CELRL
- MME. Simoni , propriétaire.

Début de la réunion à 10h.

Présentation du diagnostic.

Il est précisé qu'une construction est en attente de la révision du PLU de la commune de Bunifaziu.

Concernant la zone d'activités se situant à côté de la mare temporaire, une partie est en cours de réalisation puisque des travaux sont prévus en septembre. Une partie de la ZA est en cours de développement.

A propos de la ZA, L. Sorba indique qu'il faut profiter de Natura 2000 pour réaliser une étude hydrologique approfondie dans le cadre d'une thèse en cours qui se réalise sur le plateau de Bunifaziu. Il est demandé que le site de Musella soit inclus dans le site d'étude de la thèse.

Mr. Bidali remarque que pour chaque projet sur la commune de Bunifaziu, il existe des contraintes réglementaires et écologiques.

Il est précisé que STEP est exclusivement prévue pour l'ensemble de la ZA.

Il est remarqué quelques erreurs sur le diagnostic écologique, ENDEMYS devra réaliser les modifications dans le document final.

Présentation des mesures.

L. Sorba indique qu'une discussion est en cours entre Mme Leandri, l'OEC et le CELRL concernant certaines parcelles. En effet, actuellement le site Natura 2000 se situe en dehors du périmètre d'intervention du CELRL. Le Conseil Général de la Corse du Sud a été également sollicité pour les acquisitions.

Il faut également reprendre les éléments hydrogéologiques de l'étude d'incidences N2000 à inclure dans le DOCOB.

Il est remarqué que les financements concernant la mesure complément d'étude sur l'hydrologie du site sont réalisés par l'OEC et l'Agence de l'eau.

Concernant la mesure ouverture et entretien des milieux ouverts, il est préconisé qu'il y ait une intervention sur le prunellier et l'orme en priorité.

Il est demandé que soit inséré dans le DOCOB les données phytosociologiques réalisées par G. Paradis sur la mare temporaire.

Fin de la réunion à 12h30.